

Image not found or type unknown



Suite à votre reponse

Par **fredouille06400**, le **06/08/2022 à 14:08**

Merci pour votre retour
Effectivement nous nous séparons
Mais je veux garder le logement et le récupérer après son départ
Je souhaite protéger mes biens à l'intérieur, à savoir
Meubles, bibelots, ustensiles de cuisine, linges de maison, la grande partie de mes vêtements, hi-fi télé informatique etc

Par **amajuris**, le **06/08/2022 à 17:20**

vous futur ex-concubin est-il d'accord pour que vous restiez le seul locataire ?
si vous n'aviez aucune confiance, il ne fallait pas accepter cet arrangement, à vous lire, la logique aurait été que ce soit votre concubin qui parte, puisque vous voulez garder le logement.